



DOCUMENTS A FOURNIR, INFORMATIONS DIVERSES

NB : Le dossier d'inscription complet peut être remis lors des permanences ou déposés dans la boîte aux lettres du club à la Mairie annexe 8, rocade de la Croix Saint-Georges à Bussy

- 1) Une fiche d'inscription par adhérent (*téléchargeable sur le site du club*)
- 2) Une fiche règlement financier par famille (*téléchargeable sur le site du club*)
- 3) Une photo d'identité si vous êtes nouvel adhérent avec votre nom et votre prénom au dos
- 4) Un justificatif de domicile à présenter si vous êtes Buxangeorgiens (SAUF pour les anciens adhérents)
- 5) Un certificat médical ou un questionnaire de santé
 - **Mineur** : le certificat médical n'est plus obligatoire.
Vous devez compléter le questionnaire de santé « Mineur » (*téléchargeable sur le site du club*)
 - Si vous avez répondu NON à toutes les questions, vous devez remplir l'attestation ci-dessous et la remettre lors de votre inscription (pas besoin de certificat médical).
 - Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, le certificat médical est obligatoire.
 - **Majeur** :
 - Nouvel adhérent : le certificat médical d'absence de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aérobic avec la mention «en compétition» pour ceux qui sont concernés est obligatoire.
 - Ancien adhérent : le certificat médical reste valable pendant 3 ans.
A la place vous devrez compléter le questionnaire de santé majeur « Majeur » (*téléchargeable sur le site du club*) attestant que vous n'avez pas de problème de santé.
Cette mesure concerne uniquement les adhérents majeurs qui ont suivi les cours sans année d'interruption.
 - **Compétition catégories Nationale A, Nationale B et Elite** : vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'AÉROBIC en compétition datant de moins de 3 mois au début des cours est obligatoire.
- 6) La charte du gymnaste (*téléchargeable sur le site du club*) datée et signée (Uniquement pour les gymnastes pratiquant l'Aérobic)
- 7) Le badge de la saison 2021-2022 est à restituer lors de votre inscription. Ceci concerne uniquement les anciens adhérents de la Gym Pour Tous (Gym Adultes).

INSCRIPTION DANS LES GROUPES COMPETITION

- **Ancien adhérent** : pour connaître votre groupe (catégorie) et vos horaires d'entraînement, contacter les entraîneurs.
- **Nouvel adhérent** : pour déterminer votre groupe (catégorie) et vos horaires d'entraînement, des tests d'aptitude seront mis en place par les entraîneurs.
- **Pour toutes informations**, prendre contact auprès de Ludivine Baudouin (Responsable technique) à l'adresse mail suivante : ludivine.baudouin@orange.fr

RAPPELS :

- La responsabilité du club ne peut être engagée qu'avec des inscriptions en règle.
- Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable (*Article 2 des règlements intérieur de l'Aérobic et de la Gym Pour Tous*). L'accès à l'activité choisie vous sera interdit.
- Les tarifs proposés sont calculés sur la base de trente semaines de cours (*Article 13 du règlement intérieur de l'Aérobic / Article 10 du règlement intérieur de la Gym Pour Tous*).
- Toute inscription devient définitive dès la reprise des cours.
- Toute année commencée est due. La cotisation n'est pas remboursable (*Article 9 du règlement intérieur de l'Aérobic / Article 7 du règlement intérieur de la Gym Pour Tous*).